

Objet de la délibération :

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE,
TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE,
PATRIMOINE

TRAVAUX - Opération 8 000 arbres par an
pour l'Hérault, département de l'Hérault -
Cession d'arbre à planter sur l'espace public
- Approbation



VOTE :

- Votants : 24**
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 VOTE A L'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

20 octobre 2022

L'An Deux Mille vingt deux
et le vingtième jour du mois d'octobre à 19h00
à Saint Mathieu de Tréviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le quatorze octobre s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Jérôme LOPEZ, Maire.

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.
Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick
COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Stéphane GOULLIER, Adjoint au Maire.
M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Géraldine LEFEBVRE, M. Rémy GERBAUD, Mme
Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie BARTHEZ, M. Boris
AZAM, M. Gilbert COMBETTES, Mme Cécile COMELLI, Conseillers Municipaux

Membres représentés :

M. Luc MOREAU donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;
Mme Gwendoline ATTIA-DESJOUIS donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;
Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à M. Rémi GERBAUD ;
Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;
M. Thibaut MARTINEZ donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;
M. Lionel TROCELLIER donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN.

Membres absents :

M. Thibaud LE NEUDER - Mme Nicole MAZOT - Mme Bernadette MURATET.

Secrétaire de séance:

Mme Cécile COMELLI.

Le Département de l'Hérault a engagé depuis plusieurs années des actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et ce dans une ambition de donner aux territoires tous les outils pour faire face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, le Département a lancé l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des ilots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines) ;
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : Parkings, Campotel, un espace public, esplanades ;
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- l'achat et la livraison des arbres sont assurés par le Département de l'Hérault ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations ou encore les écoles, collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20221102-2022-10-058-1-DE
Date de la décision : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

Publication sur le site
Internet de la commune
le 31/11/2022

plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubannage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

→ **d'accepter** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 50 arbres répartis selon les essences suivantes ;

Espèces	Quantité
Érable champêtre	1
Micocoulier de provence	3
Frêne à fleur	4
Peuplier blanc	1
Sorbier des Oiseleurs	3
Frêne à feuilles étroites	3
Savonnier	4
Olivier d'Europe	1
Arbousier	2
Margousier à feuille de frêne	7
Cerisier	3
Érable de Montpellier	1
Amandier	5
Tulipier de virginie	1
Tilleul à petites feuilles	11

→ **d'affecter** ces plantations à l'espace public communal suivant :

- *Parking Fontanilles*
- *Avenue de Montpellier*
- *Avenue Louis Cancel*
- *Parking de l'Ancien Abattoir*
- *Allée Jean Vincent*
- *Fontaine Romaine*
- *Esplanade jardin communaux*
- *Rue des Orgueilleux (parking)*
- *Allée Paul Valéry*
- *Plan des Cades (les Avants)*
- *Avenue du Grand Chêne (les Avants)*

→ **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Reception en préfecture
034-213402761-20221102-2022-10-058-1-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

La commission municipale Travaux, Aménagement durable, Transition écologique, Sécurité et Patrimoine, qui s'est réunie le 10 octobre 2022 a présenté ces éléments.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Le conseil municipal,**

**DECIDE
A L'UNANIMITE**

- **d'accepter** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 50 arbres répartis selon les essences suivantes ;

Espèces	Quantité
Érable champêtre	1
Micocoulier de Provence	3
Frêne à fleur	4
Peuplier blanc	1
Sorbier des Oiseleurs	3
Frêne à feuilles étroites	3
Savonnier	4
Olivier d'Europe	1
Arbousier	2
Margousier à feuille de frêne	7
Cerisier	3
Érable de Montpellier	1
Amandier	5
Tulipier de virginie	1
Tilleul à petites feuilles	11

- **d'affecter** ces plantations à l'espace public communal suivant :

- *Parking Fontanilles*
- *Avenue de Montpellier*
- *Avenue Louis Cancel*
- *Parking de l'Ancien Abattoir*
- *Allée Jean Vincent*
- *Fontaine Romaine*
- *Esplanade jardin communaux*
- *Rue des Orgueilleux (parking)*
- *Allée Paul Valéry*
- *Plan des Cades (les Avants)*
- *Avenue du Grand Chêne (les Avants)*

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20221102-2022-10-058-1-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire

☒ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
☒ Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20221102-2022-10-058-1-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022